



Résonances de Fontrieu

Ressons de Font-Riu

Courrier d'information de la commune de Fontrieu

JANVIER 2026 N° 15

Editorial du Maire

Très chères administrées, très chers administrés

L'année 2026 marque un moment important pour notre commune : dix ans se sont écoulés depuis la création de Fontrieu, le 1^{er} janvier 2016. Dix années durant lesquelles notre commune a appris à se construire, à se structurer et à avancer, au service de ses habitants et de ses territoires historiques.

La mandature 2020-2026 s'achèvera le 15 mars 2026, date des prochaines élections municipales. À l'approche de cette échéance, il est naturel de porter un regard sur le chemin parcouru. Les années écoulées ont été marquées par de nombreuses réalisations, menées avec constance et dans un esprit d'équilibre entre développement, préservation de notre cadre de vie et maîtrise des finances publiques.

Malgré des investissements importants, la situation financière de la commune demeure solide et saine, comme l'ont confirmé les services de la trésorerie. Fidèlement aux engagements pris, aucune hausse de la fiscalité communale n'a été appliquée.

Plusieurs projets structurants sont actuellement en cours et se poursuivront jusqu'en 2026 :

La création d'un parking à Biot, la réfection de la toiture des anciens ateliers municipaux, l'agrandissement du cimetière de Ferrières, l'aménagement de la piste forestière de la Pierre Plantée dans la forêt de Montagnol, la mise en place d'une signalétique et de panneaux pédagogiques sur ce même site, la restauration du cœur de la chapelle de la Rotonde d'Ouillats, l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle de Lagrange, la réhabilitation de l'an-

cienne mairie de Castelnaud (logements, salles associatives et salle de réunion), la transformation de l'ancienne mairie du Mar-

gnès en logement, ainsi que la construction d'une station d'épuration et des réseaux associés au hameau de Soulègre.

Ces réalisations témoignent d'un travail collectif mené dans la continuité, au service des habitants et de l'avenir de la commune.

Dans un contexte national et international parfois incertain, je tiens, avec l'ensemble du conseil municipal, à vous souhaiter une excellente année 2026 et une agréable lecture de ce bulletin communal.

Le maire, Didier Gavalda



SOMMAIRE

Editorial	1
Conseils	2
Commissions	5
Associations	24
Les gens d'ici	32
Ça s'est passé	36
Informations	46
Jeu	59
Carnet de vie	60

Réunions du conseil municipal

Ordre du jour

Conseil du 7 février 2025

- * Appel à manifestation d'intérêt pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur la salle de Lagrange
- * Demande de subvention pour la réfection de la façade de l'église de Ferrières
- * Consultation pour le repeuplement scolyté ONF
- * Etat assiette 2025 ONF-Avenant
- * Autorisation donnée au maire de signer la convention MAD bois sur pied-ONF scolytes
- * Autorisation donnée au maire de signer la convention MAD bois façonnés-ONF
- * Création et suppression de postes au service technique
- * Choix de l'entreprise pour l'achat du tracteur épareuse
- * Achat de parcelles pour l'implantation de l'assainissement collectif à Soulègre
- * Vente de parcelles aux deux CUMA
- * Demande de financement pour la réfection du réseau d'eau à Jaladieu
- * Demande de subvention DETR pour la rénovation de l'ancienne mairie
- * Demande de subvention FOND VERT pour Le projet de rénovation de l'ancienne mairie
- * Vente des parcelles constituant la voie verte à la CCSVP (Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux)
- * Accord de principe pour autoriser des études sur les sources sous des parcelles communales- Bois des Cuns usine d'embouteillage

Conseil du 6 mars 2025

- * Approbation du compte financier unique du budget de la commune 2024
- * Approbation du compte financier unique du budget annexe eau 2024
- * Approbation du compte financier unique du budget annexe assainissement 2024
- * Affectation des résultats du budget de la commune 2024
- * Affectation des résultats du budget annexe eau 2024
- * Affectation des résultats du budget annexe assainissement 2024
- * Tarifs vente bois hors régime forestier ONF
- * Achat parcelle à Sécun
- * Achat parcelle carrefour RD622 et RD66
- * Création d'un poste saisonnier 2025 pour le musée
- * Création de postes saisonniers 2025 affectés aux services techniques
- * Achat parcelles à Fonblanque
- * Ouverture anticipée de crédits investissements 2025

Réunions du conseil municipal

Ordre du jour

Conseil du 3 avril 2025

- * Vote des taxes directes locales 2025
- * Vote budget primitif commune 2025
- * Vote budget primitif eau 2025
- * Vote budget primitif assainissement 2025
- * Subventions associations 2025
- * Application fongibilité des crédits budget commune
- * Déclassement et aliénation du domaine public Soulègre
- * CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) 2025
- * Etat assiette ONF 2025-Avenant
- * Demande subvention pour le parking de Biot

Conseil du 6 juin 2025

- * Composition du conseil communautaire en vue des élections municipales de mars 2026
- * Acquisition d'une parcelle à Sablayrolles
- * Autorisation donnée au maire de signer la convention avec la CCSVP pour le service DECI
- * Emprunt achat tracteur équipé avec épaveuse
- * Choix des entreprises - restauration Rotonde
- * Choix de l'entreprise - photovoltaïque mairie
- * Choix de l'entreprise - AMI forêt
- * Choix des entreprises - Rénovation ancienne mairie
- * Délégation L2122-22 4° du CGCT - photovoltaïque salle Lagrange
- * Autorisation donnée au maire de signer les conventions d'occupation de la boutique à Biot
- * Dispositif CEE - rénovation ancienne mairie
- * Prémption parcelle forestière Vabre
- * Adhésion au service de médiation du CDG81
- * Demande de déclassement domaine public – Arcayrié
- * Subvention exceptionnelle LEJ (Association Loisirs Enfance et Jeunesse) – camp été
- * Bien section de commune de Peyrolles – transfert intérêt général

Conseil du 10 juillet 2025

- * Classement de voie communale à Longuevergne
- * Classement de voie communale à Arcanic
- * Tarif cantine-Instauration d'une tarification sociale
- * Demande de transfert et de vente de bien sur la commune de Rieumalet
- * Déclassement et ouverture d'une enquête publique au hameau de Bouscaillou
- * Echange de chemin rural à Baffignac
- * Déclassement et ouverture d'une enquête publique au hameau du Teil Haut
- * Attribution de subvention exceptionnelle à l'association des parents d'élèves de l'école de Fontrieu
- * Etat assiette ONF 2025

Réunions du conseil municipal

Ordre du jour

- * Exercice du droit de préférence pour des parcelles forestières
- * Autorisation donnée au maire pour signer l'avenant à un contrat de location à l'entreprise Bosmans Waters
- * Création d'un emploi de rédacteur au service administratif
- * Demande de subvention pour des aménagements en forêt de Montagnol

Conseil du 5 septembre 2025

- * Achat de parcelle au hameau de Sablayrolles
- * Tarif assainissement
- * Délégation création route forestière à Montagnol
- * Délégation consultation aménagement à Montagnol
- * Adhésion au dispositif de regroupement des CEE (Certificats d'Economie d'Energies) du SDET81
- * Proposition d'achat de voies d'accès à Baffignac
- * Déclassement et ouverture d'une enquête publique à Maynadier
- * Déclassement et ouverture d'une enquête publique à Sablayrolles
- * Décision modificative budgétaire du budget annexe assainissement
- * Recours aux services de la direction nationale d'interventions domaniales
- * Demande subvention aménagement Montagnol

Conseil du 4 décembre 2025

- * Fixation des modalités de mise en œuvre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents
- * Déclassement du domaine public et cession suite à enquête – Caillé haut, l'Arcayrié, le Salez, Ouillats, Soulègre, Valès Bas, Balbiac, Bouscaillou, Cabanes, Mas de pous
- * Fixation des redevances agence de l'eau pour 2026
- * Vente Peugeot Partner
- * Proposition d'achat de terrains – Bonpas et Le Jounié/Rouserques
- * Participation dispositif école et cinéma
- * Décisions modificatives – budget principal, budget annexe de l'eau et de l'assainissement
- * Avance trésorerie – Budget commune et budget annexe de l'assainissement
- * Projet d'échange au Saut de Lègue – agrandissement d'un virage
- * Mas de Pous : demande de déclassement chemin et achat de bien section de commune
- * Subventions aux associations : compléments
- * Tarifs 2026
- * Demande de déclassement et ouverture enquête publique – Entrevergnès Haut
- * Modification du règlement des cimetières
- * Demande de financement de la télésurveillance des réseaux d'eau et d'assainissement
- * Demande de subvention pour la réhabilitation de l'ancienne mairie le Margnès
- * CLECT

Les commissions

Travaux



Travaux d'agrandissement du cimetière communal de
Ferrières réalisés par l'entreprise Solaco

Les commissions

Travaux



En février 2025 démolition d'une grange au hameau de Bonifasy par l'entreprise Solaco et réalisation d'un emplacement goudronné permettant l'élargissement de la voie publique et la création d'un nouvel espace de stationnement

Les commissions

Travaux



Au carrefour de Longuevergne enrochement de soutènement réalisé par l'entreprise CNTP



Un premier mur a été remonté à la Pazarié. Ces travaux ont été réalisés avec soin et savoir-faire conjointement par nos agents communaux et l'entreprise Solaco

La reprise du mur de soutènement supportant la route, située sur l'ancienne voie ferrée à La Pazarié, a été effectuée également par l'entreprise Solaco



Les commissions

Travaux



Embellissement du terrain de boules de la Chazottié en juillet 2025

Depuis une dizaine d'années, le terrain de boules communal n'avait pas reçu un petit coup de remise en état. Grâce à la mairie qui a offert le bois, et par la motivation et l'investissement de trois personnes qui ont donné de leur temps, celui-ci a retrouvé une nouvelle jeunesse

Merci à tous ceux qui œuvrent chaque année pour entretenir gracieusement des espaces communaux, par un arrosage, une tonte, un arrachage d'herbes.

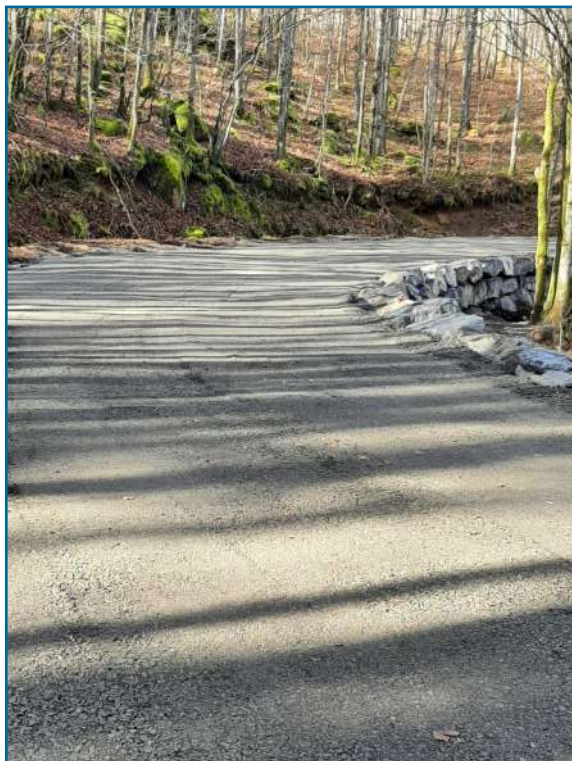


Rénovation de la place du Teil-Bas en juillet 2025



Les commissions

Travaux



Agrandissement d'un virage d'une piste de Montagnol par l'entreprise CNTP pour permettre l'évacuation du bois provenant des éclaircies de cette forêt



Aménagement en février 2025 d'une plateforme pour les prochaines coupes d'affouage en forêt de Montagnol par la même entreprise

Les commissions

Travaux

Avant



Après



Restauration de la toiture des anciens ateliers
des services techniques par les employés
de la commune

Les prochains travaux concerneront la
restauration des façades : crépi et bardage

*Luc, maçon de métier, a dirigé
ces travaux de réfection*



Reprise de l'énrochement de la voie
communale du Suquet par l'entreprise
CNTP



Réalisation d'une aire de pique-nique à l'ancien
barrage de Ferrières par l'entreprise THOUY TP

Les commissions

Travaux



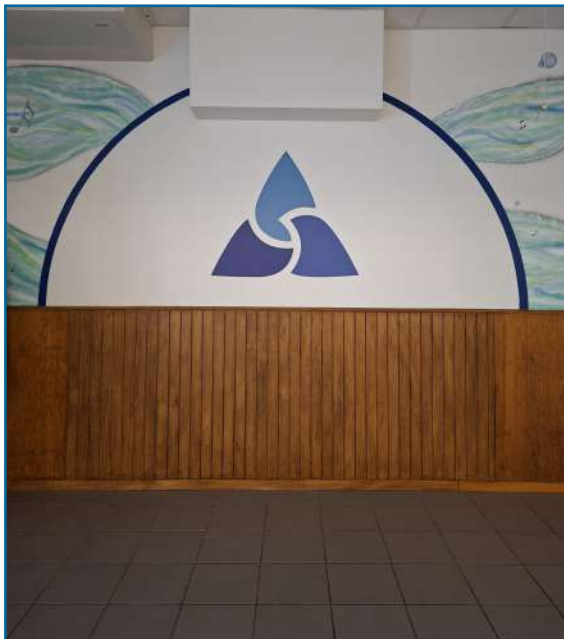
Remplacement des bancs de l'église de Jaladieu par la menuiserie David Loup



Réfection de revêtement d'une route au hameau de Biot par le conseil départemental du Tarn

Les commissions

Travaux



Déplacement du barbecue à l'extérieur de la salle communale de Biot.
L'ancien conduit intérieur d'évacuation a été rebouché et le mur repeint aux couleurs de la commune de Fontrieu.
L'ensemble de ces travaux ont été réalisés par les agents des services techniques de la commune.



De nouveaux équipements neufs ont été livrés à la commune de Fontrieu : notamment un tracteur équipé d'une épareuse nouvelle génération, Alexandre a en charge l'entretien des chemins communaux



Comme chaque été des jeunes de la commune viennent renforcer les équipes techniques.

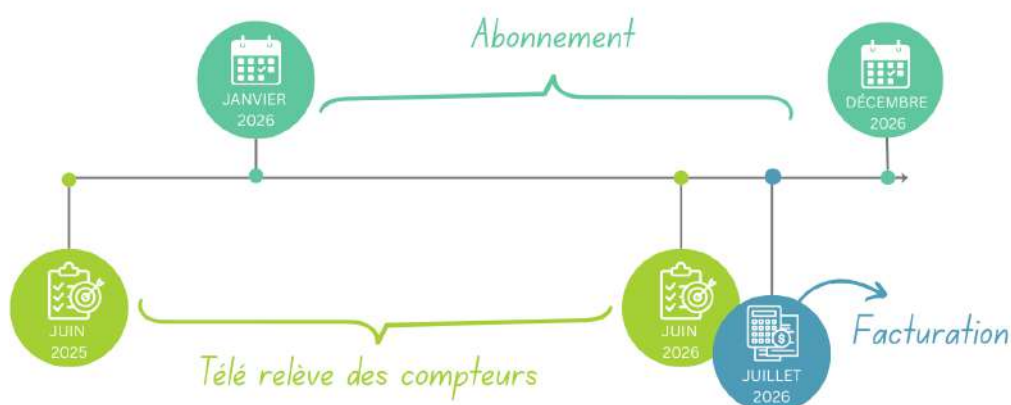
Cette année y ont participé (photos) : Clémence et Mathilde des Planquettes Hautes, Romain de Payrolle et Julien de la Goudarié.

Y ont contribué également Thomas de Payrolle et Quentin de la Verrouillé

Les commissions

Eau et assainissement

Comprendre ma facture d'eau



Ma facture d'eau ou d'assainissement se compose de trois éléments :

- **ABONNEMENT :**

Correspond à la partie fixe de ma facture. Il suit l'année civile et contribue à couvrir le service (réseau, gestion administrative,...).

- **CONSOMMATION et REDEVANCES :**

Ces éléments constituent la part variable : ils sont déterminés par le relevé de mon compteur, généralement réalisé au mois de juin.

Ces éléments ne courent pas sur la même période, mais se complètent afin de constituer votre facture annuelle.

Commission

Environnement et gestion de la forêt

Arborétum et affouage dans la forêt de Montagnol



Coupe de bois en attente d'affouagiste



Commission

Environnement et gestion de la forêt

Curiosités minérales, végétales et animales vues dans la forêt de Montagnol



Grands corbeaux,
espèce protégée



Commission

Environnement et gestion de la forêt

La forêt de Montagnol

Issue d'un don de la Comtesse de Cruzis, Catherine de Vendôme et de Castres, au XIV^{ème} siècle à la commune de Castelnau de Brassac afin de permettre à ses habitants de se chauffer grâce à l'affouage, la forêt de Montagnol s'étend aujourd'hui sur près de 280 hectares. Elle abrite de remarquables peuplements feuillus ainsi qu'un riche cortège de faune et de flore.

Classée Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF), Espace Naturel Sensible (ENS) du Département du Tarn et réserve biologique forestière gérée par l'Office national des forêts, la forêt recèle de nombreuses richesses, tant naturelles que culturelles.

Elle comprend déjà plusieurs aménagements remarquables à valoriser :

- * La Maison de la forêt et ses panneaux thématiques (Protestantisme, Résistance, Charbonnières, etc.) ;
- * Un premier sentier de découverte de 1,8 km aménagé par le Département du Tarn est jalonné de panonceaux botaniques ;
- * Le sentier des abeilles, long de 200 mètres, équipé d'une dizaine de panneaux directionnels et thématiques (Déclaration universelle des droits de l'abeille), d'un kiosque et d'une présentation des différents types de ruches ;
- * Un sentier multithématique de 8 km empruntant diverses pistes forestières, dont une portion commune avec le sentier botanique sur 900 mètres, ponctué de panneaux d'interprétation ;
- * La cascade du « Vialou »
- * Une aire de battage, vaste pierre plane autrefois utilisée pour battre le blé et entreposer le bois de chauffage ;
- * Un arborétum rassemblant près d'une centaine d'essences ;

La forêt de Montagnol abrite également des sites plus méconnus qui mériteraient d'être mis en lumière :

- * L'ancienne carrière des ardoisières ;
- * Les anciens sites miniers ;
- * La jasse de Lydie, ainsi que les anciens abreuvoirs et auges.

Au regard de ces nombreux atouts, la commune de Fontrieu souhaite valoriser cet espace de manière harmonieuse, pédagogique et ludique. L'objectif est de renforcer son attractivité auprès d'un public familial, tout en respectant et en intégrant les usages traditionnels de la forêt (chasse, cueillette, activités de pleine nature).

Une réflexion collective s'est engagée entre les services de la Mairie, CPIE & Pic bois, entreprises retenues lors de l'appel d'offre, le Département du Tarn, la Communauté de Commune Sidobre Val et Plateaux, le pôle territorial des Hautes Terres d'Oc, l'ONF et les représentants des usagers du lieu : associations de chasse, Musée, association un Païs une Abeille.



Les commissions

Energies

Le parc éolien du Puech Singladou : situation actuelle et perspectives

Le parc éolien de Puech Cornet, implanté sur le territoire de la commune depuis près de 20 ans, contribue de manière significative au budget communal. Cette contribution prend deux formes :

- * la location des terrains communaux sur lesquels sont installées les éoliennes ;
- * le versement à la commune de 50 % de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux).

Ces ressources financières participent directement au financement des services et projets communaux.

Une étude a récemment été menée par l'exploitant afin d'envisager un repowering, c'est-à-dire le remplacement des éoliennes actuelles, devenues vieillissantes, par des modèles de nouvelle génération, plus performants.

Cette étude prévoyait le remplacement des mâts existants par des éoliennes beaucoup plus hautes. Après analyse, la commune a décidé de ne pas donner suite à ce projet, estimant que cette solution aurait entraîné une augmentation importante de l'impact visuel du parc sur le paysage.

Les éoliennes actuellement en service bénéficient d'une disponibilité de pièces détachées garantie pendant 20 ans après l'arrêt de leur production. Pour le modèle installé sur la commune, la production s'est arrêtée en mars 2025, ce qui assure un approvisionnement en pièces jusqu'en 2045.

Le parc éolien pourra donc continuer à fonctionner dans sa configuration actuelle, sans modification des installations existantes.

L'exploitant verse également à la commune une participation annuelle de 10 000 €, destinée à l'entretien de la piste d'accès aux éoliennes.

Une partie de cette somme sera prochainement utilisée pour goudronner un tronçon de cette piste, afin d'améliorer son état et les conditions de circulation.

Les ZAPER : comprendre la démarche

La loi du 10 mars 2023, dite loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables), a pour objectif de renforcer le développement des énergies renouvelables en France. Elle introduit de nouvelles dispositions dans le Code de l'Énergie, afin de décliner les objectifs nationaux définis par l'État à l'échelle des régions, puis des territoires.

Pour atteindre ces objectifs, la loi a créé un outil de planification territoriale : les Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAPER). Ces zones doivent tenir compte des enjeux locaux : environnement, biodiversité, paysages, patrimoine, cadre de vie, usages agricoles, etc.

Quel est le rôle des communes ?

La loi confie aux communes, en lien avec leur intercommunalité et après concertation avec les habitants, la mission de proposer des zones favorables à l'accueil de projets d'énergies renouvelables, pour chaque filière (éolien, photovoltaïque, hydroélectricité...).

L'objectif n'est pas d'autoriser automatiquement de nouveaux projets mais :

- * d'identifier des secteurs où des projets pourraient être envisagés à l'avenir,

Les commissions

Energies

- * de donner de la visibilité aux porteurs de projets,
- * et de permettre à chaque territoire de construire une stratégie cohérente et maîtrisée.

Toute installation resterait, le cas échéant, soumise aux règles habituelles (urbanisme, environnement, permis, modification éventuelle du PLUi, etc.).

Le Code de l'Énergie précise notamment que ces zones doivent :

- * contribuer aux objectifs nationaux et régionaux de production d'énergies renouvelables ;
- * participer à la solidarité entre territoires et à la sécurité d'approvisionnement ;
- * limiter les impacts sur l'environnement, la sécurité et le cadre de vie ;
- * tenir compte des spécificités locales et des énergies déjà présentes sur le territoire

Les énergies retenues sur le territoire intercommunal Sidobre Vals et Plateaux au regard de ces caractéristiques sont les suivantes :

- * Bois-énergie
- * Éolien
- * Hydroélectricité
- * Photovoltaïque au sol

Sur la commune de Fontrieu, cinq zones d'accélération (ZAPER) ont été initialement retenues dans le cadre de cette démarche, correspondant aux filières jugées pertinentes à l'échelle du territoire :

- * Centrale hydroélectrique de Luzières
- * Barrage de Ferrières
- * Barrage de Record
- * Barrage sur le ruisseau des Agrès, lieu-dit « Lajordié »
- * Parc éolien du Puech Singladou

Toutefois, cette dernière zone a été retirée du dispositif.



L'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la nouvelle mairie en juillet 2025 est opérationnelle. Le nouveau bâtiment est en auto consommation

Cette décision fait suite aux avis des services de l'État, qui considèrent que, malgré un besoin global de développement des énergies renouvelables à l'échelle régionale, certaines zones ne sont pas compatibles avec la réglementation en vigueur.

Le parc éolien recouvrant presque entièrement une zone Natura 2000, classée en zone spéciale de conservation (ZSC) dédiée à la protection des chiroptères (chauves-souris). Le Code de l'Énergie ne permet pas aux espaces naturels protégés de ce type d'être classé en ZAPER, afin de préserver la biodiversité.

Conformément à cette réglementation, le conseil municipal a donc décidé de supprimer cette zone, et de mettre à jour le dossier communal des ZAPER.

Les commissions

Urbanisme



Vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire par exemple) pour réaliser des travaux et vos travaux sont terminés ?



Pensez à le déclarer !

**Qui ? Où ? Comment ?
Quoi ? Quand ? Pourquoi ?**

À QUI ?

Et

- **Après de votre mairie** : effectuez une déclaration attestant l'achèvement et la conformité de vos travaux (DAACT).
- **Après de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), et plus précisément auprès du Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF)**

La DGFIP a connaissance de chaque autorisation d'urbanisme déposée. Il est **obligatoire** de déclarer la fin de vos travaux auprès de nos services. Les informations transmises permettront la **mise à jour de l'évaluation de votre bien en matière d'impôts locaux ainsi que le bénéfice éventuel d'une exonération.**



La DAACT n'est destinée qu'à votre mairie et ne permet pas d'informer la DGFIP.



Par flux informatique, nos services sont informés de votre demande d'autorisation d'urbanisme.

Cette information donne lieu à l'envoi d'un 1^{er} mail qui vous demande d'indiquer la nature des travaux et la date prévisionnelle d'achèvement de ceux-ci (cette date reste modifiable ultérieurement si besoin).

Un 2nd mail vous sera transmis le jour de la date prévisionnelle d'achèvement : vous devrez alors effectuer votre déclaration foncière et/ou d'urbanisme.



QUAND ?

Dans les 90 jours de l'achèvement de la construction ou de la réalisation définitive du changement de consistance ou d'affectation.



Comment dois-je déclarer ?



Par internet, en vous connectant à votre espace particulier sur www.impots.gouv.fr
Rubrique
« Gérer mes biens immobiliers »

Une pastille « déclaration foncière attendue » apparaîtra sur le local concerné par les travaux.

Par dérogation via un ou des formulaire(s) papier selon les cas, téléchargeable(s) sur www.impots.gouv.fr



Selon les cas : 6840-SD,
et/ou H1, H2 ou IL*

*précisions sur la page suivante

Les commissions

Urbanisme

Qu'est ce que je déclare exactement ?

Il est fortement conseillé de **privilégier la déclaration en ligne** sur GMBI : en effet, elle vous guide automatiquement, via un parcours déclaratif analysé et déterminé par notre système informatique, selon votre cas, pour effectuer votre déclaration foncière et/ou votre déclaration d'urbanisme.

*

En cas d'impossibilité de déclarer en ligne, vous devrez déterminer quels imprimés seront nécessaires pour effectuer vos obligations déclaratives.

Tous les imprimés et leurs notices sont disponibles sur www.impots.gouv.fr



Obligatoirement : la déclaration foncière

Les travaux effectués dans un local dont vous êtes propriétaire, qu'il s'agisse de constructions nouvelles (ex : piscine), d'une addition de construction (ex : véranda accolé à votre maison), d'un réaménagement intérieur (ex : transformation d'un garage en chambre), ou d'une démolition partielle ou totale doivent obligatoirement faire l'objet d'une **déclaration foncière**.

→ Elle permet de mettre à jour l'évaluation de votre bien.

En cas d'impossibilité, je déclare papier :

- déclaration H1 : pour une maison
- déclaration H2 : pour un appartement
- déclaration IL : pour toute modification sur un local existant



Et, selon les cas : la déclaration d'urbanisme

Dans certains cas, la déclaration foncière doit s'accompagner d'une déclaration d'urbanisme, pour les cas où votre projet est soumis à la taxe d'aménagement. Quels sont ces cas ?



La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves.

Y sont soumis les abris de jardin (même démontables) ou toute autre annexe (véranda, par ex) construites à l'extérieur de votre maison. Les piscines ou le photovoltaïque au sol également.

Les bâtiments non couverts, comme les terrasses, ou ouverts sur l'extérieur comme les pergolas, sont exclus de la surface taxable.

En cas d'impossibilité, je déclare papier :
- déclaration 6840-SD



Mes travaux sont-ils taxables ?

Dans certains cas, vos travaux nécessitent une autorisation d'urbanisme, mais ne sont pas taxables (et donc pas à déclarer) auprès de nos services. Il s'agit par exemple de la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit, d'un ravalement de façade, de la pose d'une clôture ou d'un mur séparateur (cas les plus fréquents).

En principe, le système informatique identifie ces dossiers et les invalide automatiquement. Toutefois, en cas d'une indication de libellé des travaux incomplet ou absent, vous pouvez être sollicité à tort.

Si vous êtes concerné, merci de bien vouloir nous l'indiquer en nous contactant (coordonnées en fin du dépliant) ou en complétant votre parcours GMBI en indiquant la nature exacte des travaux.



En cas d'absence de déclaration, nos services procéderont à l'évaluation d'office de votre bien.

Par internet :

Via votre messagerie sécurisée.

Connectez-vous à votre espace particulier, puis :

Sélectionnez « écrire » et « mes biens immobiliers »
puis « déclaration foncière »



Par courrier :

Centre des Finances Publiques

Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF)

4 Avenue Charles DE GAULLE 81108 CASTRES CEDEX

Par téléphone : 05 63 62 52 00

NOUS CONTACTER

Vous n'arrivez pas à déclarer ?

Pour être accompagné, prenez RDV sur www.impots.gouv.fr, rubrique :

Contact et prise de RDV

Sélectionnez : « votre demande concerne la gestion de votre patrimoine », puis :

« au sujet de : une déclaration de travaux »

Les commissions

Finances

Le CFU 2024 (Compte Financier Unique) regroupant compte de gestion et compte administratif

Budget Commune	Fonctionnement	Investissement
Mandats émis	1 566 526	1 664 535
Titres émis	1 696 606	1 485 714
Résultat de l'exercice	130 080	-178 821
Résultat reporté an-1	1 192 347	427 048
Résultat de clôture	1 322 427	248 227

Budget Eau	Fonctionnement	Investissement
Mandats émis	337 793	321 603
Titres émis	600 287	202 967
Résultat de l'exercice	262 494	-118 636
Résultat reporté an-1	-258 557	493 498
Résultat de clôture	3 937	374 862

Budget Assainissement	Fonctionnement	Investissement
Mandats émis	145 473	635 025
Titres émis	146 486	602 554
Résultat de l'exercice	1 023	-32 471
Résultat reporté an-1	-58 228	331 457
Résultat de clôture	-57 215	298 986

Les commissions

Finances

Quelques chiffres sur les finances communales de l'année 2025

Fiscalité des taxes directes locales 2025	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	42,97 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	47,48 %
Taxe d'habitation	7,95 %

Budget primitif de la commune 2025		
Fonctionnement	Dépenses	2 799 436 €
	Recettes	2 799 436 €
Investissement	Dépenses	2 912 398 €
	Recettes	2 912 398 €

Budget primitif Eau 2025		
Fonctionnement	Dépenses	347 158 €
	Recettes	347 158 €
Investissement	Dépenses	641 450 €
	Recettes	641 450 €

Budget primitif Assainissement 2025		
Fonctionnement	Dépenses	196 744 €
	Recettes	196 744 €
Investissement	Dépenses	520 367 €
	Recettes	520 367 €

A la rencontre des associations

Musée du Protestantisme de la Réforme à la laïcité

Pour le musée du Protestantisme, l'année 2025 a été riche en événements et rencontres

Tout d'abord avec l'organisation du colloque des musées protestants européens, qui a permis de réunir des participants de différents pays et de leur faire découvrir le musée et le territoire.

Avec au programme des moments d'échanges, des conférences, des visites, ainsi que des concerts d'orgue et de musique occitane... Le musée a également pu proposer sept conférences, parmi lesquelles, celle de Patrick Cabanel, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études et conservateur du musée, sur les origi-

nes de la croix huguenote et plus récemment, celle de Jacques Limouzin, agrégé d'histoire spécialiste de la laïcité : « La laïcité, 120 ans après la loi de 1905 »

Du côté des expositions, le musée a présenté en collaboration avec le Centre d'art Le Lait et l'artothèque départementale, l'exposition « Les mots et l'image », grâce à laquelle la médiatrice Hélène Lapeyrère a pu inviter les visiteurs à se questionner sur l'art et à faire travailler leur imagination.

Didier Cros, artiste local, nous a fait découvrir un échantillon coloré de son exposition « Papillons, parpaillots », que nous retrouverons, complète en 2026.



Puis le musée a eu l'honneur d'accueillir l'exposition « Arborescences » de Pierre-Luc Poujol. De renommée internationale, cet artiste engagé a trouvé à Ferrières un écrin de forêts dans lequel ses œuvres se sont installées en parfaite harmonie.

Plus récemment, la communauté de communes a confié au musée l'exposition « De la source à la maison, l'eau vive et captive », composée de photos d'archives locales.

Cette année le département avait choisi pour thème l'eau.

Le musée s'est prêté au jeu en organisant une marche de printemps intitulée « L'eau à Ferrières dans tous ses états ». Les randonneurs ont pu découvrir ou redécouvrir l'histoire et le patrimoine de la commune liés à l'eau.

Sur ce même thème, la sortie patrimoine « Eau et patrimoine d'hier à aujourd'hui » a connu également un vif succès. Avec au programme la visite de l'usine d'embouteillage « La Fontaine de la Reine » et la découverte des fontaines, sources et lavoirs des Monts de Lacau.

Toujours sur le thème de l'eau, le musée a projeté en partenariat avec Cinécran 81 et la mairie de Fontrieu, le film « Même la pluie », d'Iciar Bollain.

Le musée a aussi mis en place des animations culturelles, comme le spectacle de théâtre « 1768, résister », de la Troupe des deux vallées au temple de Vabre.

La nuit des musées a quant à elle offert aux visiteurs une déambulation musicale dans le musée. Chorales, musiciens et guides ont animé cette visite nocturne originale.

La journée généalogie a réuni diverses associations et proposé des ateliers pour petits et grands.



A la rencontre des associations

Musée du Protestantisme de la Réforme à la laïcité

Au mois de novembre, le musée a organisé une marche d'automne dans la forêt de Montagnol, suivie d'un repas aux saveurs d'automne.

Le musée a de plus accueilli la journée « bilan » des rendez-vous culturels du Département, ainsi que le Conseil départemental des Jeunes.

L'année 2026 s'annonce elle aussi pleine de belles surprises

Le nouveau thème du département « Parcourir. Les chemins de la culture » a inspiré la programmation de nouvelles conférences, comme celle de Patrick Cabanel sur Robert Louis Stevenson, mais aussi la conférence de Marianne Carbonnier-Burkard, historienne du protestantisme moderne et maître de conférences honoraire, « sur les routes de l'exil huguenot » et celle de Marc Galtier, guide bénévole du musée, sur « l'affaire Sirven ».

De nouvelles expositions ont également été programmées.

Parmi elles : « **Les Amériques et la Réforme** », **Frédéric Lère, du 15 mars au 15 juin 2026** :

Partageant son temps entre Manhattan et la France depuis 2020, le peintre Frédéric Lère s'interroge sur l'impact qu'ont pu avoir les expéditions outre-Atlantique sur la vie des femmes et des hommes du XVI^{ème} siècle français.

Concernant les animations, le conte fera son retour au musée, avec Martine Viala et ses « Contes et légendes du colporteur ».

Des circuits visite des rues de Castres et Mazamet seront aussi organisés, permettant de découvrir les rues et lieux en lien avec la mémoire protestante.

Et comme chaque année le musée proposera des marches (printemps et automne), ainsi qu'une sortie patrimoine à Gijounet, présentée par Marc Sicard sur le thème du Petit Train !

L'Assemblée générale 2026 se tiendra le samedi 14 mars à 14h00 au musée.

Vous retrouvez toutes les informations sur le site internet du musée.



Informations pratiques :

Le musée rouvrira ses portes le dimanche 15 mars 2026.

Les horaires :

Mi-mars à mi-juillet : du mardi au dimanche 14h-17h. Visite guidée 3^{ème} dimanche du mois à 14h30.

Mi-juillet à mi-septembre : du mardi au samedi 10h-18h. Dimanche 14h-18h. Visites guidées à 11h et 15h.

Mi-septembre à mi-décembre : du mardi au dimanche 14h-17h. Visite guidée 3^{ème} dimanche du mois à 14h30.

Gratuit le samedi pour les individuels.

Pour les groupes de plus de dix personnes, visites guidées toute l'année sur réservation.

Visites possibles en occitan sur réservation.

A la rencontre des associations

Vent d'Autan

L'association des parents d'élèves de l'école « Vent d'Autan » fonctionne depuis plusieurs années. C'est une association qui est régie par la loi 1901. Elle réunit parents d'élèves des classes maternelles et élémentaires.

Son but est de participer aux nombreuses activités pédagogiques et culturelles durant l'année scolaire.

Elle participe au goûter de Noël, aux sorties piscine (7/8 séances dans l'année), au goûter lors du spectacle de fin d'année ainsi qu'au repas « partagé » qui convie parents, enfants et personnel enseignant.

En milieu d'année, le loto annuel de l'école, qui se déroulera le samedi 14 mars 2026, à la salle du Margnès, à 20h30 permet à l'association de financer une très grande partie des sorties scolaires.

Un projet scolaire 2025-2026 a été réalisé en début d'année scolaire en l'honneur de la semaine du goût avec la participation de chaque élève et enseignant, un carnet de recettes a été élaboré. Sa vente a permis à l'association de récolter plus de fonds qui seront affectés aux voyages.

L'association des parents d'élèves tiendra également un stand avec des gourmandises sucrées lors du marché de la fête de Biot.



A la rencontre des associations

Groupe vocal Divertissimo

Deux concours de belote et recrutement à la chorale Divertissimo

Deux concours de belote sont programmés les vendredis 23 janvier et 6 mars 2026. Rendez-vous est donné à tous les beloteurs du pays brassaguais à la salle des fêtes de Sablayrolles à 21h00. De nombreux lots récompenseront les meilleurs à l'issue des quatre parties : jambons, longes, rôtis, paniers garnis, etc. Venez nombreux, l'accueil est convivial, la salle sera chauffée et l'ambiance de ces concours est toujours « bon enfant ». Nul doute que les nombreux amateurs de belote répondront présents à ces deux concours.

Le groupe vocal Divertissimo a participé à la cérémonie de commémoration de l'armistice de la guerre 14-18 au monument aux morts le 16 novembre à Ferrières en compagnie des enfants de l'école suivi d'une aubade avant le pot d'honneur offert par la municipalité.

Le groupe vocal a donné un concert de Noël le dimanche 7 décembre à Lautrec en faveur de « Cœur de nuage » qui est une association qui vient en aide à des familles qui ont un enfant ou un jeune gravement malade ou en situation de handicap. Un second concert de Noël a été donné le dimanche 14 décembre en l'église de Biot. Le public ayant répondu nombreux a été « enchanté » et ne l'a pas regretté. Le pot de l'amitié, offert par les choristes, a été partagé par tous à la fin du concert et a été très apprécié.

Après les fêtes, le groupe vocal a repris ses répétitions le samedi 17 janvier par une journée portes ouvertes / recrutement. Ces journées répétitions se déroulent toujours dans un climat de « gens heureux ». L'ambiance excellente est accompagnée de la rigueur nécessaire à l'apprentissage ce qui génère des journées de travail / répétition très positives et productives et le repas pris en commun ajoute « un grain de folie » très apprécié.

Le groupe vocal Divertissimo répétera tous les mardis soirs à 20h00 dans la salle des fêtes de Sablayrolles à partir du 10 mars 2026.

Contact : Christian Nègre

Tél : 06 10 64 59 67



A la rencontre des associations

La Cantanha et sa chorale Koralky

L'association

Pour la 4^{ème} année, notre association soutient et développe des initiatives culturelles locales et solidaires autour de la musique et du chant. *La Cantanha* œuvre pour créer des événements qui tissent du lien sur le territoire et favorisent les rencontres.

Grâce à l'association, plusieurs stages sont organisés cette année : Chant de l'Être avec Anne Dubreuil, Gospel avec Renée Agaya (Aveyron), « chant-rythme et mouvements » avec Liane Williamson et chants polyphoniques avec Natacha Muet !

Koralky, la chorale

Les 22 choristes de tous âges se retrouvent chaque jeudi (hors vacances scolaires) de 19h15 à 21h15 à la salle Pierre Davy de Ferrières. Aucune connaissance musicale n'est requise puisque l'apprentissage se fait à l'oreille. Des plaines de Croatie aux montagnes corses, des vallées de Bulgarie aux forêts de Roumanie, de l'Afrique du Sud à la Nouvelle-Zélande, le répertoire de Koralky explore une grande diversité de chants.

Chanter en polyphonie et dans d'autres langues peut sembler impressionnant, mais, chaque année, les choristes s'étonnent d'y arriver, grâce au plaisir de chanter et à l'énergie du groupe. L'accueil des nouveaux membres est une valeur forte de notre chorale, pour qu'elle demeure un lieu chaleureux de partage et de rencontre autour de la musique.

Des projets de concerts variés sur notre territoire

Chaque année, *Koralky* travaille la finesse et la justesse vocale, l'énergie du groupe se tisse dans les polyphonies et offre des interprétations vibrantes et authentiques. La chorale se produit auprès d'associations et structures locales (à l'église de Biot, à Lacaze pour l'association Ayuda, auprès des Ami(e)s d'Espérausses, au musée du Protestantisme de Ferrières,...) et organise des événements en direction des personnes en institution ne pouvant se déplacer (Constance à Lacaze, hôpital de Castres-Mazamet). Ne ratez pas notre concert de fin d'année sur votre commune déjà programmé au 30 mai 2026 !

Le mot de Barbora, la cheffe de chœur

« La chorale *Koralky* est née du désir de rassembler autour des chants traditionnels. Depuis 15 ans, j'anime des groupes de chant en France et en Belgique et je constate chaque fois combien le fait de chanter nous nourrit. Au-delà de la beauté des chants et des liens tissés, il offre à chacun un véritable espace d'approfondissement de la respiration, de détente et de redynamisation.

Ma méthode repose sur la transmission orale : en écoutant et en répétant, les paroles et mélodies s'apprennent et la musique se sent et se ressent. Le répertoire puise dans les traditions d'Europe, du bassin méditerranéen et de régions plus lointaines : je privilégie des chants transmis au sein même de leur culture d'origine, et je voyage régulièrement pour aller à leur rencontre. Ces chants, souvent centenaires, conservent une fraîcheur et une richesse émotionnelle que nous aimons à partager lors de nos concerts »

Pour tout renseignement : lacantanha@gmail.com



A la rencontre des associations

Entente Fontbonno-Sablayrollaise

L'entente Fontbonno-Sablayrollaise est heureuse d'avoir fait vivre et animer le village de Sablayrolles et ses alentours un an de plus.

Une journée, quelques heures c'est pas grand chose pour certain mais beaucoup pour d'autres qui ressentent la solitude et sont heureux de nous voir pour l'aubade et le repas de la fête. Pour beaucoup notre fête votive permet de passer en toute convivialité un bon moment apéro repas et surtout de se retrouver amicalement.

Merci aux anciens qui nous aident énormément pour le méchoui et qui permettent de prendre la relève avec leurs recettes PIMENTEES !!!! De plus le comité remercie la mairie pour son aide financière et pour la logistique grâce aux employés municipaux. Grâce à toutes ces aides, l'année prochaine, nous renouvellerons le Ball-Trap le week-end de la fête à Biot.

Notez que la fête de Sablayrolles aura lieu le samedi 22 août 2026.

Merci pour votre présence. On vous dit à l'année prochaine.



A la rencontre des associations

Comité des fêtes de Biot

Le comité des fêtes de Biot remercie grandement les festâires qui sont venus en nombre lors de la fête 2025. La prochaine sera un grand moment de partage, car nous fêterons les 30 ans du comité, et aussi la 10^{ème} année consécutive que la banda « los tchaopinos » viendra régaler nos convives. Nous invitons déjà les anciens membres du comité à nous contacter, car nous aimerions proposer un moment de cohésion avec eux à l'occasion de cette fête 2026. On se retrouve fin juin.

A très vite.

Comité des fêtes de Ferrières



L'année 2025 s'est terminée et, pour Ferrières, la fête locale et les deux autres activités festives (œufs de Pâques et Halloween) ont été un agréable succès. Un grand merci aux bénévoles du comité et aux habitants de Fontrieu participant à nos festivités et activités (les jeux et ateliers) qui occupent certains lundis d'hiver !

Meilleurs vœux 2026 à toutes et à tous. A très bientôt pour de nouveaux moments de convivialité.



A la rencontre des associations

Les jeux du lundi

Après la pause estivale, c'est avec beaucoup d'impatience que, début septembre, les jeux de Ferrières ont repris leurs activités. Sous l'impulsion de Kitou, l'enthousiasme et la participation de toutes et tous sont toujours au rendez-vous.

Voilà déjà dix ans que ce lien intergénérationnel chaleureux et convivial perdure.

Pour clôturer l'année, la municipalité a offert, la veille de Noël, un goûter convivial au cours duquel Monsieur le maire Didier Gavalda et l'adjointe Babeth Oulès ont été chaleureusement remerciés.

Par ailleurs, le voyage de 2026 est d'ores et déjà en préparation pour marquer la clôture des jeux au mois de juin.



Les gens d'ici

Une agence professionnelle sur la commune : Soluss

Soluss est une agence spécialisée dans les **appels d'offres des marchés publics**

Nous proposons des **services sur mesure** quelque soit votre besoin d'accompagnement sur la réponse aux appels d'offres

- ✓ Détection des appels d'offres pertinents
- ✓ Préparation votre dossier de réponse
- ✓ Accompagnement sur la rédaction du mémoire technique
- ✓ Envoi du dossier sur les plateformes acheteurs



→ **Notre mission** : vous aidez à vous positionner sur la commande publique et développer une nouvelle clientèle

🔊 **Notre point fort**: être concrètement actifs à vos côtés avec un interlocuteur unique

📋 **Soluss** est aussi un **organisme de formation certifié « Qualiopi »** qui propose des formations pratiques finançables :

- Des formations personnalisées à distance ou en présentiel basées sur des cas concrets
- Des formations en individuel pour un meilleur apprentissage

15 ans à gérer des marchés publics nous permettent de proposer une réelle expertise pour accompagner les **entreprises** dans leur réponse aux appels d'offres. **Soluss** accompagne également les **structures publiques** dans la mise en place de leur consultation d'achat

Cette double compétence nous permet de bien connaître les attentes et les besoins des acheteurs publics.

Nous accompagnons quotidiennement les entreprises pour répondre efficacement aux appels d'offres.

Nous accompagnons tous types d'entreprises : transport, bâtiment, TP, prestations de fourniture ou de services, prestations intellectuelles, etc...

📞 Faisons le diagnostic de vos attentes sur les marchés publics pour voir ensemble comment nous pouvons vous positionner sur les appels d'offres

📅 <https://calendly.com/christelle-jasko/30min>

www.soluss.fr



Les gens d'ici

Les jardins du Bonpas

Les Jardins du Bonpas sont une exploitation maraîchère bio-intensive, sans mécanisation ni labour, cultivant une quarantaine de légumes de saison sur une petite surface.

Fin 2024, Brice emménage au hameau du Bonpas avec sa petite famille pour créer cette micro-ferme, dont il rêve depuis plus de 10 ans, avec l'envie de proposer des légumes sains, goûteux et locaux en vente directe aux habitants de la région, tout en respectant les principes de l'agro écologie et de l'agriculture biologique sur sol vivant.

Vous pourrez découvrir ses légumes à partir d'avril prochain :

- les mardis après-midi au marché de Vabre,
- les vendredis soirs, à la boutique de producteurs de Biot,
- les samedis matins, au marché de Brassac.

Vous pouvez également commander vos légumes par message au 06 28 64 18 26 et venir les récupérer à la ferme.

Rendez-vous au printemps.



Les gens d'ici

Saba Bien-être

Installé dans le Tarn depuis un an, *Saba Bien-être* » ramène à Fontrieu un espace mieux-être où le principal protagoniste c'est vous.

Massages et yoga se donnent la main dans cette atmosphère cocooning.

Des massages ayurvédiques avec un cocktail d'huiles essentielles 100% personnalisés et bio, masques faciaux avec des produits 100% naturels ou bien des cours de yoga dynamiques ou calmes.

Tout est pensé pour vous permettre de vous échapper de votre routine.

Et ce n'est pas tout ! Après avoir eu le diplôme CAP esthétique cette année (et prothésiste ongulaire très bientôt), « *Saba Bien-être* » vous proposera très prochainement des manucures japonaises et poses des vernis ainsi que des stages et journées autour du bien-être.

Tenté d'essayer ? Réservez votre créneau au 06 35 37 94 97 (**Sandra Barbeyto**) ou directement sur : www.sababienetre.com

Ça va ? Saba Bien(-être)



Les gens d'ici

Une créatrice locale lance sa marque de bijoux à Fontrieu

Bonjour, je m'appelle Laure et je suis habitante de la commune de Fontrieu. Il y a peu de temps, j'ai décidé de créer ma propre marque de bijoux : « El et Ju Créations », inspirée par mes deux filles, Elena et Julia.

Je crée des pampilles interchangeables en argile polymère, disponibles dans différentes formes – fleurs, cœurs, étoiles – et une large palette de couleurs et de motifs. Le concept est simple et ludique : à partir d'une paire de créoles, vous composez votre bijou unique en choisissant la pampille, la couleur et le motif qui vous plaisent. Et surtout, vous pouvez changer vos pampilles au gré de vos envies, selon votre style, votre humeur ou l'occasion.

Vous pouvez découvrir l'ensemble de mes créations et suivre mon actualité sur ma page Instagram : EL_JU_CREATIONS.

Et pour celles et ceux qui préfèrent voir les bijoux en vrai, une partie de mes créations est désormais disponible en vente au Proxi de Brassac.



Ça s'est passé dans la commune

Visite du Président du Sénat à Fontrieu

Le jeudi 15 janvier 2026, la commune de Fontrieu a eu l'honneur de recevoir le deuxième homme politique français, le Président du Sénat, Monsieur Gérard Larcher.

Cette visite officielle s'est déroulée en présence des sénateurs Madame Marie-Lise Housseau et Monsieur Philippe Folliot, du député Monsieur Philippe Bonnacarrère, du préfet du Tarn Monsieur Simon Bertoux, ainsi que du sous-préfet Monsieur Laurent Gandra-Moreno. Étaient également présents les conseillères régionale et départementale, Mesdames Christine Bernot et Brigitte Pailhé-Fernandez ainsi que de nombreux maires de communes limitrophes.

À cette occasion, il a visité le musée du Protestantisme « De la Réforme à la laïcité », avant de tenir une conférence consacrée à la loi du 9 décembre 1905, pierre angulaire de la laïcité en France.

En souvenir de son passage à Fontrieu, Monsieur le Président du Sénat a offert à la commune une médaille représentant le Sénat, geste symbolique marquant l'importance de cette visite officielle.



Ça s'est passé dans la commune

Visite de Mme la sénatrice Marie Lise Housseau

Le 24 janvier 2025, visite de notre nouvelle mairie et de nos nouveaux ateliers municipaux par notre sénatrice Marie Lise Housseau, puis réunion de travail à « La Fontaine de la reine » entre la direction de l'usine, Messieurs Dietrich Traud et Théo Vuran, Madame la Sénatrice Marie Lise Housseau et Monsieur le Maire.



Visite de Mr le député Philippe Bonnacarrère

Le 31 janvier 2025, visite de l'entreprise « La fontaine de la Reine » et de la Rotonde d'Ouillas de notre député Philippe Bonnacarrère



Ça s'est passé dans la commune

Cérémonies

Comme chaque année nous avons rendu hommage à ceux qui sont tombés pour que vive la France.

Le 16 novembre à 11 h, après les dépôts de gerbes à Lagrange et à Castelnau de Brassac, au monument aux morts de Ferrières a eu lieu la cérémonie commémorative. Après la lecture de la lettre du ministre des armées et le dépôt des gerbes, les enfants de l'école de Vent d'Autan et le groupe Divertissimo ont chanté la Marseillaise, grand moment de mémoire et de partage aux côtés des habitants.

A suivi ensuite à la salle communale un petit concert du groupe Divertissimo et le partage du verre de l'amitié offert par la municipalité.



Ça s'est passé dans la commune

Le repas des aîné(e)s 2025

C'est autour d'un très bon repas servi par le traiteur Stéphane Butin que nos aîné(e)s de 60 ans et plus se sont retrouvé(e)s le 11 mai 2025 dans notre salle communale de Lagrange.

219 personnes ont répondu présentes pour ce moment convivial dans la bonne humeur .

Par leur présence, Mr Philippe Bonnacarrère et Mme Brigitte Pailhé Fernandez nous ont fait honneur.

Notre repas fut animé par le groupe vocal Divertissimo de notre commune. Merci pour leur participation.



Ça s'est passé dans la commune

Animation théâtrale à Biot

Le 31 mai 2025, la commune accueillait la troupe de théâtre de Giroussens à la salle communale de Biot.

La pièce s'intitulait : « Les belles sœurs » d'Eric Assous. Elle était mise en scène par Jean Claude Chambert qui est également le président de l'association « Ateliers créatifs et culturels de Giroussens ».

Une quarantaine de personnes étaient venues partager ce bon moment sous le signe du rire et de la bonne humeur !



Ça s'est passé dans la commune

Voyage

Pour clôturer les jeux de Ferrières de l'année 2024-2025 une journée de voyage était organisée par Christine Antolin.

Le 26 mai 2025, départ de Ferrières en direction de Conques pour visiter l'abbatiale et ses tribunes.

La construction de l'église actuelle sur l'emplacement de la basilique du X^{ème} siècle remonte en effet à l'abbatiate d'Odolric (avant 1031-1065). Cent vingt quatre personnages ornent son tympan du jugement dernier (de l'enfer et du paradis). Surprenant lieu de pèlerinage sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle, Conques est l'un des chefs d'œuvres de l'architecture romane.

Après un repas très copieux à Grand Vabre, visite de Saint-Parthem de Terra D'olt.

Grâce aux personnages plus vrais que nature, cet espace scénographique de la vallée du lot, nous fait découvrir la vie des hommes et femmes de cette vallée au début du siècle dernier, à travers ses dix espaces « étonnants ».



Ça s'est passé dans la commune

Les 10 ans du foyer Nancy Bez

C'est le 25 septembre 2025 que nous avons eu la joie de fêter les 10 ans du foyer Nancy Bez !

Mme Brigitte Pailhé Fernandez et Mr Nicolas Durand représentaient la communauté des communes. Ils étaient entourés des représentants de l'association Saint-Joseph de Brassac : Mr Peyrot des Gachons, Sœur Viviane directrice provinciale à Bourg-Saint-Andéol et Mme Lattes. Des familles et des voisins s'étaient joints également à cet anniversaire. D'anciennes salariées avaient été également invitées. Leur présence a rappelé leur attachement à ce lieu, et surtout aux résidents, et leur engagement durant leur passage.

L'élue représentant la mairie a pu témoigner des liens humains noués au fil des années et des actions menées pour les renforcer et faire en sorte que chaque résident soit pleinement reconnu comme administré de Fontrieu.

Tous les ans en début d'année, quelques élus viennent rencontrer tous les résidents autour d'un goûter convivial.

Avant Noël, les résidents ayant vécu à Nancy Bez et se trouvant à l'EHPAD Saint-Joseph de Brassac sont visités par des élus. Ensemble, nous partageons un goûter et chacun repart avec un cadeau.



Chaque année, quelques résidents se joignent aux commémorations du 11 novembre en participant aux dépôts de gerbe sur les trois monuments aux morts de la commune. Ces visites se terminent toujours par le verre de l'amitié.

Tous les deux ans, les résidents âgés de 60 ans et plus sont invités au

traditionnel repas des aînés.

Jusqu'à maintenant, les résidents participaient à l'embellissement de conteneurs de verre. Dernièrement, d'autres ont peint une charrette pour embellir un hameau de la commune.

Les résidents participent aussi aux jeux de Ferrières où ils jouent à la belote, au scrabble, au rami avec nos aînés. Chaque année, ils partent ensemble pour une journée en voyage.



Les résidents ont pu exprimer à travers des textes et des dessins leur ressenti sur ce qu'ils vivent au foyer. La soirée s'est poursuivie par un apéritif dînatoire et une succulente paëlla.

Ça s'est passé dans la commune

Chantier Loisirs Jeunes : une nouvelle campagne réussie

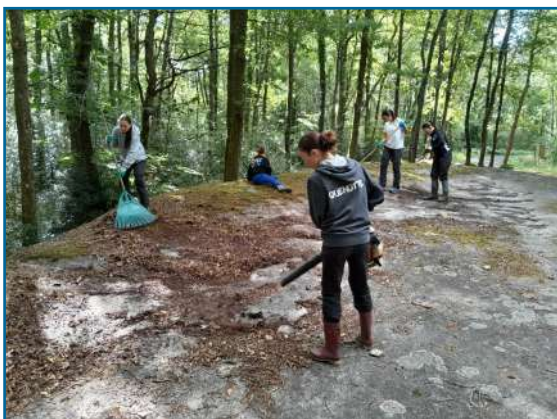
Une nouvelle campagne des Chantiers Loisirs Jeunes s'est déroulée en 2025, mobilisant une équipe de jeunes âgés de 13 à 17 ans, résidant sur le territoire de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux.

Cette année, les jeunes sont intervenus du 21 au 25 juillet et ont participé activement à la revalorisation de la Jasse de Lydie, située en bordure de la forêt de Montagnol. Ce site va faire l'objet d'un important travail de remise en valeur, notamment à travers la création et l'aménagement d'un arboretum, contribuant ainsi à la préservation et à la mise en avant du patrimoine naturel local.

Dans un second temps, les participants ont également procédé au nettoyage de la pierre de battage, située à l'entrée de Montagnol, participant ainsi à la sauvegarde du patrimoine communal.

À l'issue de ces chantiers menés sur les différentes communes, les jeunes ont eu le plaisir de partir en séjour au Futuroscope, une récompense amplement méritée pour leur engagement, leur sérieux et leur esprit collectif.

La commune remercie l'ensemble des jeunes pour leur implication, ainsi que les partenaires et encadrants ayant contribué à la réussite de cette édition 2025 des Chantiers Loisirs Jeunes.



Ça s'est passé dans la commune

Le théâtre à la Montanhe, une initiative personnelle

Notre volonté est de développer des événements culturels diversifiés dans nos montagnes. Théâtre, concerts, lectures, échanges, conférences, résidences, autant d'occasions d'accueillir des spectacles ou des animations et de partager avec des artistes ou des scientifiques notre merveilleuse campagne et ses habitants.

La compagnie de théâtre de Grenoble « En Aparté » a joué le jeu dès notre première proposition en 2023.



Nous avons découvert lors de la première session, à l'été 2024, que de nombreuses compagnies et troupes étaient présentes et actives sur le territoire. L'année 2025 a été l'occasion de programmer à Fontrieu, le Duo Déa, originaire de Castres. Alexandra au piano et Alix au violon nous ont régallés de mélodies variées dans la grande salle de Lagrange à l'acoustique d'une très grande qualité.

Rendez-vous est pris en octobre 2026 pour la troisième saison avec une programmation encore plus riche et variée. Nous espérons partager avec vous ces soirées.

Zabeth Cavois & Philippe Maffre

Les vœux de nouvel an

Au foyer Nancy Bez

Le 10 janvier 2026, une partie des élus s'est rendue à la résidence Nancy Bez pour présenter leurs vœux de nouvelle année aux résidents et au personnel.

Ce moment d'échange chaleureux s'est déroulé dans une ambiance conviviale autour d'un panetone et du verre de l'amitié.



Ça s'est passé dans la commune

Les vœux de nouvel an

Aux habitants de la commune

A l'occasion de la cérémonie des vœux, le Maire est revenu sur les temps forts de la vie communale. Il a notamment évoqué le 10^{ème} anniversaire de la création de la commune de Fontrieu, ainsi que la fin prochaine de l'actuelle mandature.

Il a ensuite présenté l'ensemble des chantiers en cours et des projets qui seront menés à bien au cours de l'année 2026, témoignant du dynamisme et de l'engagement de la municipalité.

Le Maire a tenu à remercier chaleureusement les membres du Conseil municipal pour leur implication, l'ensemble des agents communaux pour leur travail quotidien, ainsi que les nombreuses associations qui œuvrent tout au long de l'année pour faire vivre la commune. Il a également adressé ses remerciements aux services de la gendarmerie, aux sapeurs-pompiers, aux enseignants et à l'Office national des forêts (ONF).

Enfin, une pensée particulière a été exprimée en soutien à nos agriculteurs, confrontés à des difficultés persistantes. Le maire a conclu son intervention en adressant ses meilleurs vœux de santé, de réussite et de solidarité à l'ensemble des habitants.



En raison d'une épidémie qui sévit au sein de l'EHPAD de Brassac depuis plusieurs jours, la traditionnelle visite pour les vœux aux résidents de la commune n'a pas encore pu avoir lieu au moment du bouclage du journal.

Espérons que la situation s'améliore rapidement afin de pouvoir organiser cette rencontre, très attendue par les résidents comme par les élus.



Informations communales

Le service public de demain : priorité à l'humain.

La dématérialisation des démarches administratives a profondément transformé le paysage des services publics. Si, en 2021, 67 % des adultes ont réalisé au moins une démarche en ligne, un tiers de la population reste en difficulté face au numérique, renonçant parfois à ses droits. C'est dans cet écart grandissant entre usagers et administrations que les France services jouent un rôle essentiel et pourtant souvent méconnu.

Des démarches simplifiées... mais pas pour tous

La numérisation promettait simplicité et rapidité. Elle a surtout créé une nouvelle contrainte technologique pour les personnes peu familiarisées avec l'informatique ou confrontées à des situations administratives atypiques qui ne « rentrent pas dans les cases ». Chatbots, formulaires standardisés et parcours uniformisés ne peuvent répondre à tous les cas de figure. Les situations de vie réelles nécessitent un interlocuteur humain, capable d'écoute, d'adaptation et d'explications.

France services : un lien humain redevenu indispensable

Le numérique automatise, mais les conseillers humanisent. Ils rétablissent la confiance avec les services publics et garantissent l'accès aux droits, notamment pour les publics fragiles : retraités isolés, familles précaires, jeunes peu familiers des démarches en ligne, nouveaux arrivants, etc.

Le réseau France services a été conçu pour offrir un guichet unique à moins de 20 minutes de chaque citoyen, regroupant les démarches de la DGFIP, France Travail, la CAF, la CPAM, l'Assurance retraite, la MSA, France Titres, Point-Justice, La Poste, France Rénov' et Chèque énergie, complété localement par des partenariats territoriaux. Le succès est réel : près de 9 millions de démarches traitées en 2023 et plus de 90 % de satisfaction.

Un dispositif encore trop méconnu

Malgré leur utilité, les France services restent insuffisamment connues du grand public. Beaucoup ignorent leur existence ou pensent à tort que ces lieux ne concernent que les personnes âgées ou totalement éloignées du numérique.

Pour répondre à ces enjeux, le programme national LILA (Lieux Innovants, Lieux Accueillants) porté par la Banque des Territoires, accompagne depuis 2024 la transformation des France Services : pour créer des espaces plus chaleureux et plus accueillants, mais aussi pour aider à mieux communiquer, toucher tous les publics, valoriser le rôle des conseillers et normaliser le recours à ces services.

Redonner toute sa place à l'humain

L'avenir du service public repose sur un équilibre : laisser au numérique les tâches simples et répétitives, et réserver aux conseillers l'accompagnement humain, personnalisé et bienveillant. Les France services, incarnent cette vision : un service public accessible, humain, proche et reconnu.

Continuer à les faire évoluer — en améliorant les espaces, en renforçant leur visibilité et en développant des solutions adaptées à chaque public — est indispensable pour construire un service public réellement inclusif, au service de tous et de chacun.

Venez nous rencontrer !

France services de Brassac, 20 place de l'Hôtel de Ville 81260 Brassac - 05 63 74 00 18

France services Saint-Pierre-de-Trivisy - 10 Place Charles de Gaulle 81330 Saint-Pierre-de-Trivisy - 05 63 50 42 17

France services de Vabre, 3 place de la Mairie, 81330 Vabre - 05 63 74 40 60

Informations communales

Les nouvelles règles pour les élections municipales 2026

À partir de 2026, les règles des élections municipales évoluent pour les communes de moins de 1 000 habitants. Voici l'essentiel à retenir pour voter sereinement.

Ce qui change pour notre commune :

→ Des listes de candidats, comme dans les grandes communes

Il ne sera plus possible de voter « nom par nom ».

Désormais, chaque groupe doit présenter une liste complète de candidats, et les électeurs votent pour une liste entière.

☞ Parité obligatoire

Les listes doivent alterner une femme / un homme (ou inversement) du début à la fin, afin de garantir l'équilibre femmes-hommes au conseil municipal.

→ Des listes « incomplètes » possibles

Si un groupe n'arrive pas à réunir assez de volontaires, il pourra présenter une liste comptant jusqu'à deux candidats de moins que le nombre de sièges à pourvoir.

Il reste également possible d'avoir un ou deux candidats de plus, comme auparavant.

→ Règles des bulletins de vote

Le panachage (rayer ou ajouter des noms) n'existera plus.

☞ Un bulletin modifié sera nul.

Vous devez glisser dans l'urne la liste telle qu'elle vous est donnée, sans rien changer.

→ Un second tour sous conditions

Un second tour reste possible.

Seules les listes ayant obtenu au moins 10 % des voix au premier tour pourront y participer.

Deux listes peuvent aussi fusionner entre les deux tours.

Pourquoi cette réforme ?

- * Pour renforcer la parité dans les conseils municipaux
- * Pour rendre les règles identiques dans toutes les communes, petites ou grandes
- * Pour former des équipes municipales plus stables et plus cohérentes



Informations communales

Les nouvelles règles pour les élections municipales 2026



Vie publique
Au cœur du débat public

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?



Liste composée d'un seuil minimum de candidats (en fonction de la taille de la commune)

Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal.

Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)

Alternance stricte femme/homme ou inversement

Exemple : pour une commune de 400 habitants
→ élection de **11** conseillers municipaux

2 listes A et B



1^{er} TOUR

La liste A
a la majorité absolue >
elle obtient la majorité des
sièges (prime majoritaire),
soit **6 sièges**.



Les **5 sièges** restants
sont répartis à la représentation
proportionnelle à la plus forte
moyenne **entre la
liste A et la liste B**
(si elle a obtenu plus de 5%
des suffrages exprimés).

2nd TOUR

Sans
majorité
absolue

**Mêmes règles
de répartition
que pour le 1^{er} tour :**
prime majoritaire pour la
liste arrivée en tête,
représentation proportionnelle.

Pour se maintenir au 2d tour,
les listes doivent avoir obtenu
**plus de 10% des suffrages
exprimés au 1^{er} tour.**

Les listes qui ont obtenu plus
de 5% peuvent fusionner.

Informations communales

Les feux de forêt

Protégez votre maison et votre famille. La prévention c'est l'affaire de tous !

FAITES LE TEST

Ma maison est-elle vulnérable en cas de feu de forêt ?

En raison du changement climatique, la forêt du département est de plus en plus soumise au risque incendie. L'urbanisation croissante et l'extension de la végétation forestière génèrent des zones particulièrement sensibles aux feux de forêt sur votre commune, notamment en période estivale. Sur ces zones sensibles, et pendant les périodes de risque d'incendie élevé, les habitations dans ou à proximité de massifs forestiers peuvent :

- **ÊTRE VICTIMES de feux de forêts qui risquent de ravager maison, voitures, voire pire !**
- **ÊTRE LA CAUSE de départs de feux de forêts qui se propagent rapidement** (barbecue, mégots, travaux de jardinage)

LE DÉBROUSSAILLEMENT UNE OBLIGATION LÉGALE

Le débroussaillage est une obligation légale et représente la mesure de prévention la plus efficace pour prévenir les incendies ou limiter leur propagation et leur intensité. Le non respect de la réglementation vous expose à des sanctions et peut engager votre responsabilité juridique y compris pour la mise en danger de la vie d'autrui. Depuis 2018, cette obligation s'applique au sein de votre commune. Renseignez-vous sur vos obligations en mairie.

Jouez-vous avec le feu?

ÉVALUEZ VOTRE NIVEAU DE VULNÉRABILITÉ face au risque d'incendie de forêt, en répondant aux questions suivantes. **Reportez-vous ensuite aux résultats pour savoir si vous ÊTES BIEN PROTÉGÉS.**

1 LA SITUATION DE VOTRE MAISON

Où se situe votre habitation ?

Le relief influence grandement la vitesse de propagation du feu.

En plaine ? Sur un versant ? Sur une crête ?

Évaluez la localisation de votre habitation par rapport au relief et reportez le nombre de points correspondant.



Nombre de points : 

Vos voisins sont près de vous ?

La densité d'habitation : un facteur important dont il faut tenir compte.

Zone d'habitation très dense ? Moyennement dense ? Isolée ? Reportez le nombre de points qui correspond le plus à votre cas.



Nombre de points : 

Informations communales

Les feux de forêt

LES FEUX DE FORÊT

ça n'arrive pas qu'aux autres !

La végétation présente aux abords de votre maison est le facteur principal dans la progression du feu : sans combustible le feu n'avance pas !

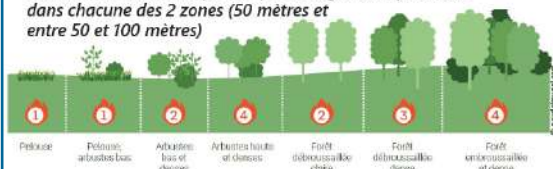
Quel type de végétation trouvez-vous dans les premiers 50 mètres autour de chez vous ?

Nombre de points :

Et dans les 50 mètres suivants ?

Nombre de points :

Additionnez autant de points que de végétation présente, dans chacune des 2 zones (50 mètres et entre 50 et 100 mètres)



2 VOTRE MAISON

La protection de votre habitation réduit considérablement les risques de destruction.

- Ma toiture et mes gouttières sont régulièrement remplies de végétaux morts..... 3
- Mes matériaux et menuiseries (gouttières, volets, encadrements) sont en plastique..... 3
- Mes matériaux et menuiseries sont en bois..... 1
- Mes matériaux et menuiseries sont en métal ou en aluminium..... 0
- Ma cheminée et/ou mes bouches d'aération ne sont pas protégées..... 3

Nombre de points :

3 VOTRE EXTERIEUR

Des aménagements extérieurs adaptés réduisent les risques de propagation.

- Vous avez des matériaux inflammables stockés à l'extérieur de votre maison (peintures, citernes, bois de chauffage, etc.)..... 3
- Vous avez une véranda ou une baie vitrée sans volets..... 2
- Votre propriété est clôturée par une haie végétale..... 4
- Votre propriété n'est pas clôturée, ou est clôturée par un grillage..... 3
- Votre propriété est clôturée par un mur..... -1
- Des arbres sont plantés à moins de 3 mètres des façades de votre maison ou surplombent votre toiture..... 4
- Vous avez un barbecue installé sur un sol non combustible (dalle, béton, ...)..... 2
- Votre propriété est fermée par un portail automatique..... 2
- Votre propriété est fermée par un portail manuel ou n'est pas fermée..... 0
- Deux voitures peuvent se croiser sur votre chemin d'accès..... 0
- Deux voitures ne peuvent pas facilement se croiser sur votre chemin d'accès..... 3

Nombre de points :

4 LE DEBROUSSAILLEMENT

L'entretien régulier de la végétation sur votre propriété limite la propagation du feu.

- Votre propriété n'est pas débroussaillée sur une zone de 50 mètres..... 8
- Votre propriété a été correctement débroussaillée sur une zone de 50 mètres..... 0
- Vous ne connaissez pas du tout la législation en matière de débroussaillage..... 5
- Vous connaissez la législation en matière de débroussaillage..... 0

Nombre de points :

Résultats.... Etes-vous bien protégés?

Additionnez les points obtenus et vérifiez votre niveau de protection face aux feux de forêt.



- ENTRE 0 ET 16** Votre habitat est **assez bien protégé** du risque d'incendie. Continuez à bien entretenir vos extérieurs et restez vigilants !
- ENTRE 17 ET 30** Votre habitat est **vulnérable** au risque d'incendie. Vous devez mettre en place des mesures de sécurité pour bien protéger votre maison et ceux qui y vivent. **Renseignez-vous en mairie !**
- ENTRE 31 ET 48** Votre habitat est **très vulnérable** au risque d'incendie. Vous devez agir très rapidement pour vous protéger et protéger vos proches. Vous pouvez réduire grandement les risques en agissant sur la végétation de votre propriété. **Renseignez-vous vite en mairie !**
- PLUS DE 48** Votre habitat est **extrêmement vulnérable** au risque d'incendie et vous devez agir immédiatement. Votre parcelle n'est pas protégée et peut être ravagée par un incendie. **Renseignez-vous au plus vite en mairie** pour connaître les règles indispensables à appliquer.

Ce document est réalisé par l'Association des Collectivités forestières du Tarn dans le cadre d'actions d'accompagnement et de sensibilisation Défense des Forêts Contre l'Incendie. D'après un document "eFIRECOM" cofinancé par la DG-ECHO de l'Union Européenne.



Renseignez-vous

Auprès de votre Mairie

ou en Préfecture :
www.tarn.gouv.fr

>> Rubrique « Le débroussaillage, une obligation légale »

PRÉFET DU TARN
Liberté
Égalité
Fraternité



Informations communales

Les feux de forêts

Feu de forêt à La Borie de Mialhe



Une réglementation à respecter pour une bonne sociabilité !

Rappel de la réglementation concernant les travaux bruyants

Les travaux bruyants, qu'il s'agisse de chantiers professionnels ou de travaux réalisés par des particuliers, sont strictement encadrés afin de préserver la tranquillité publique. La réglementation impose que les activités générant du bruit soient limitées à certaines plages horaires. Ces restrictions visent à protéger le voisinage, mais aussi la santé des travailleurs exposés à des niveaux sonores élevés.

Ainsi, les travaux professionnels en extérieur doivent cesser entre **20 h et 7 h**. Exception est faite des travaux agricoles saisonniers, autorisés dans cette plage horaire.

Pour les particuliers, les horaires autorisés pour les travaux de bricolage ou de jardinage sont les suivants :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------|
| * en semaine : | de 9 h à 12 h et de 14 h à 20 h |
| * le samedi : | de 9 h à 12 h et de 15 h à 20 h |
| * le dimanche et les jours fériés : | de 10 h à 12 h |

Ces dispositions permettent de concilier le besoin d'entretien des logements ou des jardins avec le respect du repos et de la tranquillité des riverains.

Avant de planifier des travaux bruyants, il est donc recommandé de vérifier les horaires en vigueur, de prévenir ses voisins, et lorsque cela est possible, d'utiliser des équipements limitant le bruit.

Informations communales

Incidences climatiques sur le réseau électrique HT

Ces derniers jours, de nombreux administrés de la commune ont subi des coupures d'électricité consécutives à des chutes d'arbres et de branches sur les lignes électriques haute tension.

Les sols actuellement gorgés d'eau, combinés aux épisodes de vent, fragilisent certains végétaux et provoquent leur chute anticipée, entraînant ainsi des incidents sur le réseau électrique.



Afin de limiter les risques de nouvelles coupures et de garantir la sécurité de tous, nous invitons les propriétaires à vérifier et entretenir les végétations situées à proximité des lignes électriques, conformément à la réglementation en vigueur.

Pour toute information relative aux règles d'élagage et aux obligations des propriétaires, il est possible de se rapprocher du secrétariat de la mairie, afin de se renseigner sur les prescriptions édictées par Enedis, gestionnaire du réseau électrique.

La commune remercie les administrés pour leur vigilance.



Réseau d'eau potable : risque de fuites après le dégel

Soyez vigilant !

Suite aux récentes périodes de gel et au dégel en cours, des fuites peuvent apparaître sur les installations d'eau, notamment au niveau des compteurs, canalisations ou équipements extérieurs.

Nous invitons donc les usagers à faire preuve de vigilance et à vérifier leurs installations (regard de compteur, robinet extérieur, canalisations apparentes, etc.).

En cas d'anomalie constatée (fuite, surconsommation inhabituelle, compteur endommagé), il est recommandé d'intervenir rapidement et de contacter un professionnel afin d'éviter tout dégât supplémentaire.

La municipalité vous remercie pour votre coopération.

*Yoan, responsable des réseaux
d'eau et d'assainissement*



Informations communales

Lutte contre le frelon asiatique : 42 nids détruits en 2025

Dans le cadre de la protection de la population et de la préservation de la biodiversité, les agents du service technique municipal sont intervenus tout au long de l'année pour procéder à la destruction des nids de frelons asiatiques présents sur le territoire communal.

Cette espèce invasive représente en effet un danger tant pour la sécurité des habitants que pour les abeilles et les autres pollinisateurs. Grâce à la vigilance des administrés et à la réactivité des services municipaux, 42 nids ont été détruits cette année, contribuant ainsi à limiter la prolifération de cet insecte nuisible.

La commune rappelle l'importance de signaler rapidement la présence suspecte d'un nid auprès de la mairie afin de permettre une intervention rapide et sécurisée.



Thomas et Sylvain chargés de la destruction des nids sur la commune

Contribution sociale : cantine scolaire à 1 euro

Dans un souci de justice sociale et d'équité entre les familles, et dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, la commune a décidé de déployer le dispositif mis en place par l'État afin de favoriser la mise en œuvre d'une tarification sociale de la cantine scolaire, adaptée aux revenus des familles.

À compter du 1^{er} septembre 2025, trois tranches de tarification ont été instaurées, correspondant à trois tarifs distincts, calculés en fonction du quotient familial :

- * Catégorie 1 : 0,80 €
- * Catégorie 2 : 1,00 €
- * Catégorie 3 : 3,58 € (coût réel du repas)

Le soutien financier de l'État s'applique aux catégories 1 et 2, permettant ainsi de réduire significativement le reste à charge pour les familles concernées.

A ce jour, 19 familles bénéficient du tarif de la deuxième catégorie. Les autres familles relèvent de la troisième catégorie.

Ce dispositif est mis en place jusqu'en 2027. La commune espère que l'État poursuivra ce soutien au-delà de cette échéance, afin de continuer à accompagner les familles et à garantir un accès équitable à la restauration scolaire.



L'équipe du service cantine de l'école : Marie-Christine, Stéphanie, Julie et Céline

Informations extra-communales

Le C.A.U.E du Tarn



VOUS AVEZ UN PROJET
construction
réhabilitation
extension
aménagement

**Conseil
gratuit**
en architecture
en paysage

Rencontrez un architecte
conseiller ou un paysagiste
conseil du CAUE du Tarn
et obtenez un conseil
gratuit, un regard
professionnel objectif
et indépendant.

05 63 60 16 70

81

Tarn

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Conseils en architecture et
en paysage sur :

- implantation, orientation,
adaptation au terrain
- construction, rénovation,
aménagement d'un terrain
- création de nouvelles
ouvertures, harmonisation
des façades
- valorisation des espaces
extérieurs, cour, jardin
- étapes essentielles pour
réussir un projet
- rôle des professionnels de
la construction, ...

Prendre le temps d'un conseil,
que votre projet soit ambitieux ou
plus modeste, en secteur urbain
ou rural, c'est une heure de
rendez-vous personnalisé avec
un architecte conseiller ou un
paysagiste conseil sur Albi ou
dans nos permanences
délocalisées.

Pas de visite sur le terrain, pensez
à apporter tous les documents
utiles aux échanges sur votre
projet (photos, plans, ...).

+ d'infos

www.caue81.fr



Le CAUE du Tarn est une association créée
en 1979, à l'initiative du Département,
qui assure un service public
d'information et de conseil totalement
indépendant et sans but lucratif.
L'intervention de nos conseillers exclut
toute mission de maîtrise d'œuvre. Ils ne
peuvent à ce titre réaliser vos plans ou
expertiser vos biens.

Informations extra-communales

Le C.A.U.E du Tarn

Le C.A.U.E du Tarn

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

vous apporte des conseils gratuits pour vous aider dans votre projet de construction, réhabilitation, extension ou aménagement.

Un regard en amont du projet

Vous avez un projet et souhaitez avoir un regard extérieur, professionnel, gratuit et indépendant. Contactez les architectes conseillers et paysagistes du CAUE, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Tarn, organisme investi d'une mission d'intérêt public.

Un échange d'une heure, à proximité de chez vous

Pour vous aider à vous projeter, à réfléchir à votre projet avant de prendre une décision, à confronter vos idées avec notre approche, prenez RDV pour une heure d'échange avec un conseiller.

Exemples de thèmes abordés : implantation, orientation, adaptation au terrain, volumes, couleurs, harmonisation des façades, aménagement intérieur, aménagement du jardin, ...

Préparez votre rendez-vous en apportant des plans, des photos, des croquis ... et tout autre élément nécessaire à la compréhension du projet (cadastre, règlement du PLU...).

Profitez aussi de notre site Internet, riche en fiches-pratiques et exemples de réalisations : www.caue81.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux [Facebook](#) et [Instagram](#)

Permanences sur RDV

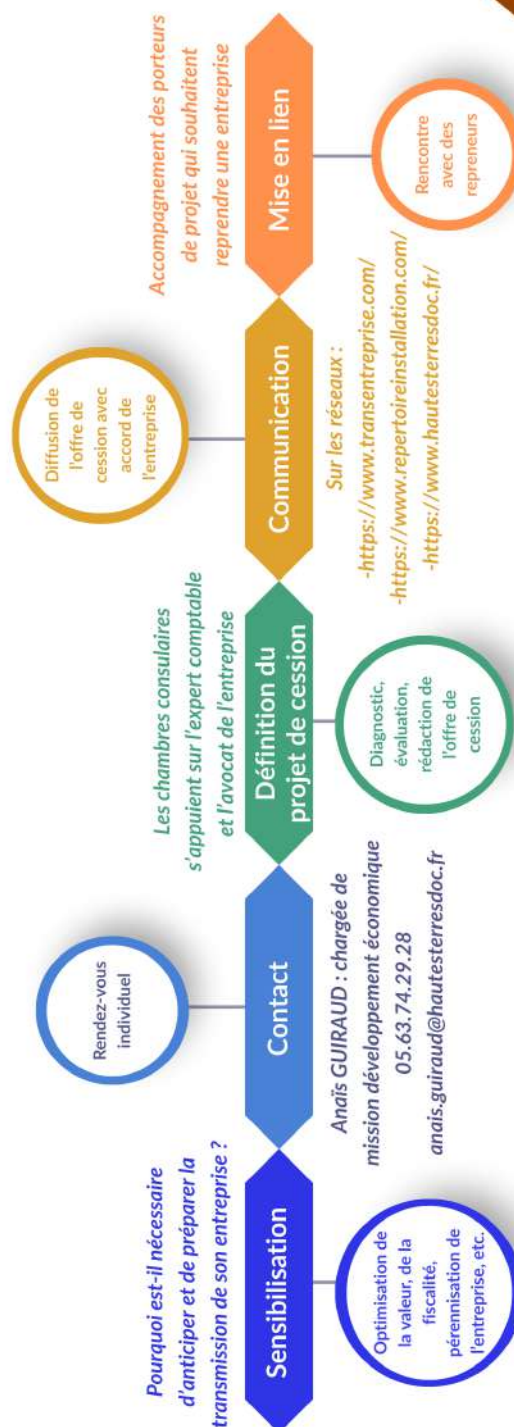
Prendre rendez-vous avec un conseiller en architecture ou en paysage : **05 63 60 16 70**

Informations extra-communales

Transmission d'activités d'entreprise

Le Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc accompagne les chefs d'entreprise dans la transmission de leur activité, aux côtés de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et de la Chambre d'Agriculture

Un accompagnement en 5 étapes



Informations extra-communales

Répertoire Départ Installation (RDI)

S'INSTALLER EN AGRICULTURE OU TRANSMETTRE SON EXPLOITATION

Trouvez votre exploitation ou votre repreneur sur le Répertoire Départ Installation (RDI)

www.repertoireinstallation.com





La Chambre d'agriculture vous accompagne :

Christine Vaysse : 06 69 04 59 17
Géraldine Marty : 06 69 56 70 96





Une offre RDI, sur votre territoire :

Une belle opportunité pour s'installer en élevage avec un associé : ce qui peut vous permettre de profiter de ses compétences, de partager les astreintes, favoriser un équilibre vie privé / vie professionnelle et de faciliter le financement de l'installation beaucoup moins coûteuse dans le cadre d'une association.

B., 25 ans, est installé en association avec son oncle sur une exploitation en ovin lait. Ce dernier envisage de prendre sa retraite. Ensemble, ils décident de chercher un nouvel associé pour partager les responsabilités et construire un projet d'entreprise commun. SAU : 170 ha, 500 brebis laitières, 30 Aubracs. Commune : Moulin-Mage. (Numéro d'offre CDA : OA08124 002)

Prochainement de nouvelles exploitations à reprendre sur le RDI

- * Recherche d'associé atelier bovin lait, SAU : 180 ha, 90 vaches laitières, sur la commune de Fontrieu.
- * Location-vente terres bâtiments d'une exploitation en bovin lait, volume produit 400 000 litres sur la commune de Fontrieu.

Des candidats à la recherche d'exploitation

- * Une candidate de 44 ans, cherche une place d'associée exploitante sur une exploitation ovin lait.
- * Un couple père fils, réinstallation et installation, recherche exploitation ovin lait, SAU de 60 à 80 ha avec bâtiments et maison d'habitation, location et ou achat.
- * Une candidate de 33 ans, ayant diplôme agricole et expérience recherche exploitation en ovins viandes commercialisation filière longue et vente directe. Avec la participation financière de l'Etat (AITA)

Informations extra-communales

Le Relais Petite Enfance des Hautes Terres d'Oc



**Relais
petite enfance**
Informes
Accueille
Accompagne

Hautes Terres d'Oc

Le Relais Petite Enfance des Hautes Terres d'Oc

A la recherche
d'une solution d'accueil pour
votre enfant?
(0-4 ans)

Contactez
le Relais Petite Enfance
06 18 59 62 33


27 Avenue du Sidobre
81260 BRASSAC


05 67 27 93 15

@
rpe@hautesterresdoc.fr


<https://www.hautesterresdoc.fr>


HAUT Languedoc
Sud de France


HAUT Languedoc
Sud de France


Sidobre Vals et Plateaux

Jeu

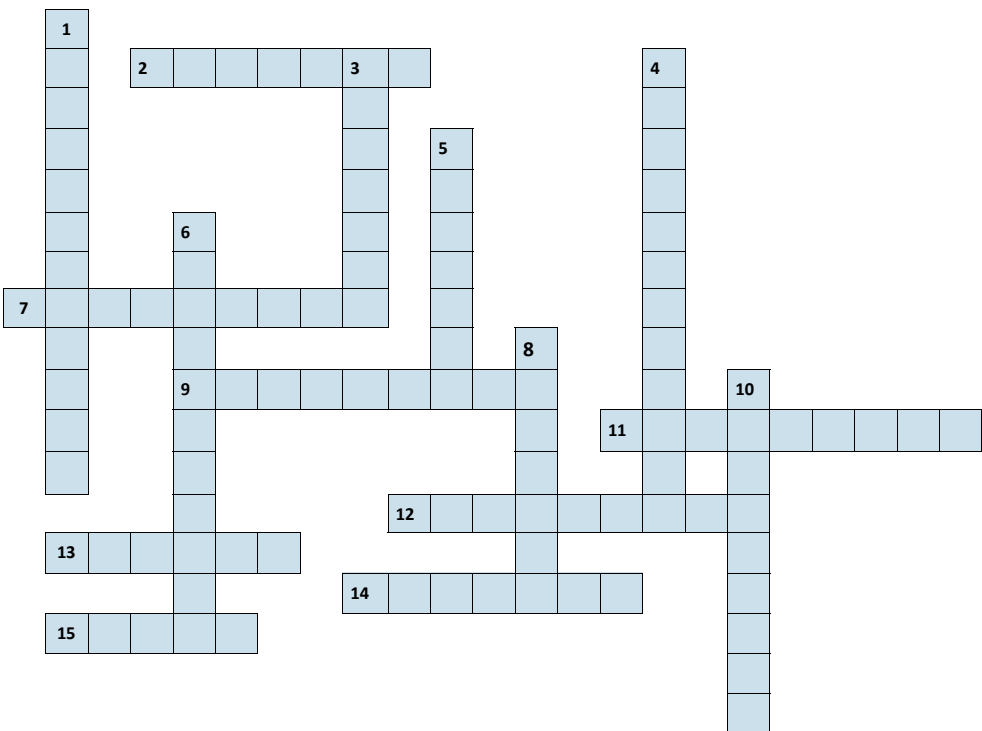
Place à votre perspicacité

Horizontalement :

- 2 : Thématique ayant contribué à la visite du président du Sénat
- 7 : Partagé aux vœux de Nancy Bez
- 9 : Les exploitations agricoles en recherche
- 11 : Il y en a dans la forêt de Montagnol
- 12 : Type d'autorisation pour faire des travaux sur son bien
- 13 : Ceux de Laure se portent aux oreilles
- 14 : Trois sur la commune pour faire la fête l'été
- 15 : Il a eu 10 ans

Verticalement :

- 1 : Brice travaille sans
- 3 : Spectacle culturel qui a eu lieu 2 fois sur la commune
- 4 : Association des parents d'élèves œuvre pour ce type d'activités
- 5 : Celle des élèves a des colombes pour la commémoration du 11 novembre
- 6 : Visité par les participants des chantiers loisirs
- 8 : Adjectif des travaux encadrés pour la tranquillité publique
- 10 : Son agrandissement arrive suite à de lourds travaux



Horizontalement	Verticalement
2 : Laïcité	1 : Mécanisation
7 : Panettone	3 : Théâtre
9 : Repreneur	4 : Pédagogiques
11 : Curiosité	5 : Affiche
12 : Urbanisme	6 : Futuroscope
13 : Bijoux	8 : Bruyant
14 : Comités	10 : Cimetière
15 : Foyer	

Carnet des familles

Bienvenu(e)s en 2025

- * Samuel BLANC, né le 5 mai, fils de Max OLAÏZOLA et d'Amandine BLANC, domiciliés Le Suquet
- * Maylon RUIZ, né le 4 juillet, fils de Sébastien RUIZ et de Manon GAU, domiciliés Le Pujol
- * Illérya LE SCOLAN, née le 9 août, fille de Gaël LE SCOLAN et Patricia MIQUEL, domiciliés Le Griffoulas
- * Matéo BATISTA, né le 3 octobre, fils de Anthony BATISTA et de Margot ESCALLIER, domiciliés à Sablayrolles



Ils se sont mariés en 2025

- * Sébastien COISPLET et Morgane BATON, domiciliés à La Chazottié, le 2 août



Ils se sont pacsés en 2025

- * Gaël BENOIT et Pauline CAUQUIL, domiciliés à La Métairie Haute, le 7 juillet
- * Eric DELOGU et Caroline CAMUT, domiciliés à Penrieu, le 11 août

Ils et elles nous ont quittés en 2025

- * Yann ESCANDE, Le Terrier, le 21 novembre 2024 à 45 ans
- * Christian ESCAFIT, Soual, le 18 janvier à 71 ans
- * Michel BARTHES, Le Jounié, le 1^{er} février à 75 ans
- * Jacques COMBES, Cazalits, le 13 février à 75 ans
- * Paulette MAFFRE née ALBERT, Mas de Prades, le 18 février à 92 ans
- * Marcelle VIALA née ARMENGAUD, La Bessarié, le 1^{er} mai à 87 ans
- * Marc MOURGUES, Le Clapié, le 4 juillet à 66 ans
- * Marthe ALRAM née MENU, Cazalits, le 18 juillet à 88 ans
- * Yvette GOUT née LOUP, Le Verdier, le 30 juillet à 92 ans
- * Jean-Pierre ROUQUETTE, Le Bonpas, le 6 septembre à 64 ans
- * Isabel ASHCROFT née GILMARTIN, La Ramade, le 25 septembre à 82 ans
- * Francine PHALIPPOU née PAUL-VICTOR, Biot, le 29 septembre à 82 ans
- * Hélène CALVET née VIALA, Cazalits, le 21 novembre à 86 ans
- * Marie-Rose GAUTRAND née VACQUIER, Cugnasse, le 5 décembre à 87 ans
- * Roland GALLIEN, Oulès Haut, le 17 décembre à 70 ans



La commission Communication remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration de cette édition du journal

Responsable de publication : Didier Gavalda

Cette édition a été imprimée par la SARL DMP 44, Route de Ferrières 81260 Brassac